

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 11 MARS 2019 à 20 heures 30 en MAIRIE**

PRESENTS : J. DUBOUT - E. MARTIN - P. HEIDELBERGER - S. FILOCHE - C. CAMPO - (Adjoint) - E. HEDRICH - A. LECLERE - C. LATHOUD – D. ROTH - D. DEVISCOURT – R. MERLEAU

ABSENTS EXCUSES : G. SCHWINTE (procuration à C. CAMPO) - N. BLOUQUY (procuration à A. LECLERE) - JM. TIEFFENBACH (procuration à J. DUBOUT) - JM. JOANNES (procuration à P. HEIDELBERGER) - B. BOULAGNON (procuration à D. ROTH) - R. PERRET (procuration à E. HEDRICH) - F. PERRET

ABSENTS : P. CURCIO

1 - Nomination du secrétaire de séance

D.ROTH est nommée secrétaire de séance

2 - Approbation du procès-verbal du 04 février 2019

Le PV est adopté à l'unanimité.

3 – Convention financière et éléments relatifs à la création du projet, à intervenir entre la commune et « Pays de Gex aggro » pour le déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Le maire propose au conseil de l'autoriser à signer la convention concernant l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune.

Il précise que cette convention, dont un exemplaire est annexé à la présente note, détaille les dispositions financières, la propriété des bornes et des abonnements, le raccordement ENEDIS et les modalités de supervision du système.

Enfin, il ajoute que dans le but de faciliter l'utilisation du réseau par les utilisateurs, un visuel commun pour toutes les bornes sera défini. Concernant la maintenance, la supervision et la monétique, la commune se chargera de demander un devis directement à SPIE en précisant le nombre de bornes déployé.

Il conviendra de se renseigner auprès des autres communes pour voir comment elles procèdent au niveau tarif et entretien.

D.DEVISCOURT demande s'il sera possible de limiter le stationnement. Le maire répond que normalement les voitures ne pourront stationner sur la place délimitée, uniquement le temps de recharger leur véhicule. Il appartiendra à la commune de faire respecter cette disposition.

La signalétique de ce service sera matérialisée, conformément aux règles à respecter, par un panneau montrant une prise électrique.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour autoriser le maire à signer la convention se rapportant à l'installation de la borne.

4 – Scolaire : tarifs des services périscolaires 2019-2020 et du règlement intérieur

Le maire propose les tarifs ainsi que le règlement intérieur des services périscolaires pour l'année 2019-2020, définis en commission scolaire et annexés à la présente note.

Il précise que la délibération en découlant sera adressée au contrôle de légalité, à l'issue du rendez-vous en mairie avec M. BOUTEMINE de la CAF, prévu le 12 mars, qui donnera son avis sur lesdits tarifs et règlement. Dans le cas où nous devrions modifier quoique ce soit sur ces documents, le conseil sera consulté par courriel, pour avis et décision définitive.

Il n'y a pas de changement notable sur le règlement, seules quelques phrases ont été modifiées pour plus de clarté. Une modification a été apportée concernant le mercredi midi avec l'organisation du centre l'après-midi. Concernant les tarifs par rapport à l'année passée, seules les tranches intermédiaires ont été modifiées.

E.MARTIN trouve que le tableau n'est pas très clair et que la grille devrait mentionner les abonnements par semaine au lieu des abonnements par mois (ex : 4 jours/semaine ou 3j/semaine ou 2j/semaine).

Délibération : vote oui à l'unanimité pour les tarifs et le règlement intérieur, évoqués.

Nota : la séance avec le représentant de la CAF ayant eu lieu, la délibération peut être envoyée au contrôle de légalité. Il a simplement été demandé que le coût des repas soient dissociés du montant des abonnements, car ils n'entrent pas dans le calcul de la subvention de la CAF ; cette opération ne change en rien le montant des abonnements prévus.

5 – Finances communales : orientations budgétaires du budget d'investissement

Le maire explique que la commission « Finances – Achats – Urbanisme » qui s'est tenue le 26 février dernier, a travaillé sur les orientations budgétaires de l'investissement 2019. Il présente le tableau sur lequel les prévisions ont été classées par ordre de priorités (urgent - 1-2-3)

Les changements de priorités et d'orientations débattus en conseil, portent sur :

- Travaux écoles :
 - Travaux sur circuit de chauffage : passent de priorité 2 à priorité 1
 - Stores occultants dans la classe jaune : passent de priorité 2 à priorité 1
 - Les travaux pour la reprise de l'éclairage et la fixation d'un écran mural dans la salle de musique sont à affiner
 - Le déplacement et/ou l'ajout de prises électriques dans la classe bleue doivent être inscrits en investissement
 - L'installation de jeux et le marquage au sol ludique et éducatif feront l'objet d'une réflexion globale avec la réfection des cours de l'école maternelle
- Travaux bâtiments :
 - Le projet de remplacement des luminaires en plafond de la salle Pierre Jaques, doit être affiné
 - Le changement du sol de la cuisine de la salle Pierre Jaques doit être ajouté au programme
 - La réfection des toitures des 2 maisons rue de la Lilette : voir quelles sont les subventions possibles à recevoir
- Travaux voirie :
 - Préciser que les 200 000 € provisionnés incluent la route de Villars Dame, la piste cyclable route de Collex, ainsi que le carrefour à feux
 - Préciser que les 13 000 € provisionnés en tant qu'aménagement du Chemin des Grands Prés, concernent la liaison entre Verte Lilette et les écoles
 - Aménagement sécurisation du chemin Levé mis en priorité 1 : le maire propose d'attendre pour ce projet dont la voie pourrait être concernée par la sortie d'autoroute suisse.
 - Le réaménagement du passage pour piétons, proche de la rue du Fort l'Ecluse, pour 7 900 € est beaucoup trop cher, il est pour l'instant supprimé car il sera réalisé en régie si possible
 - L'aménagement de la voie douce Versonnex/Sauverny pour 80 000 €, sera lancée dès que Sauverny aura négocié avec les riverains.
 - Le maire propose de prévoir au BP 2019, une enveloppe globale pour les travaux sécuritaires sur les voiries communales, afin de demander les subventions pour la globalité, au titre du Département, de la DETR, de la CCPG et du Cern.
- Equipements sportifs :
 - Les 14 700 € prévus pour la reprise du terrain de football sont divisés en 2, seule la moitié du terrain sera inscrite, mais reste en priorité 2
- Cimetière :
 - Le raccordement du réseau d'eau sur l'ancien réservoir, estimé à 12 000 €, est très cher. Il faut réfléchir à une autre solution.
- Divers :
 - Le maire propose de prévoir l'achat de talkies walkies au lieu de téléphones supplémentaires pour l'école, car le système pour prévoir l'ouverture à distance via les téléphones, ne fonctionne pas très bien.

6 - Personnel communal : création des postes d'emploi d'été

Le maire propose, comme chaque année, afin d'assurer la continuité des services et de renforcer l'équipe technique pour la période d'été, la création des postes temporaires suivants :

Emplois d'été aux espaces verts – voirie – bâtiments

- Du 1^{er} au 31 juillet 2019 : 1 poste au grade d'adjoint technique
- Du 1^{er} au 31 août 2019 : 1 poste au grade d'adjoint technique

Il précise que ces postes créés n'entraînent pas obligation de recrutement. Il convient seulement de les avoir prévus en anticipation des périodes considérées.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour la création des postes temporaires pour emplois d'été.

7 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

8 - Informations communautaires

- Etat de l'attribution de la compensation provisoire pour 2019, calculée à partir des produits fiscaux 2016 desquels sont déduits les coûts des charges transférées, le choix de la méthode d'évaluation étant du ressort de la CLECT.
D.DEVISCOURT demande pourquoi la somme concernant Versonnex est négative, le maire répond que puisque la commune ne possède pas de zone artisanale dont les charges sont transférées, il nous appartient de payer l'entretien du réseau des eaux pluviales. Le réajustement sera fait quand nous leur aurons envoyé la facture relative aux dépenses d'entretien de ces réseaux,
- Le maire précise que Pays de Gex Agglo (PGA) ne reprend les eaux pluviales qu'autour des zones urbanisées et construites, ce qui ne présage pas d'une simplification administrative, financière et technique.

9 - Commissions communales

A) Commission Urbanisme (P.HEIDELBERGER)

- La commission doit se réunir le 12 mars

B) Commission Scolaire (C.CAMPO et A.LECLERE)

- Le CMJ a du mal à fonctionner. L'idée est évoquée de voir avec le directeur de l'accueil de loisirs, s'il serait possible de dégager quelques heures d'un animateur pour que ce CMJ fonctionne plus régulièrement. Mesdames CAMPO et LECLERE ne peuvent se libérer au-delà de leur engagement déjà important. Les nouveaux membres de ce conseil des jeunes sont contents mais souhaiteraient qu'il soit plus vivant et mieux suivi. Il serait dommageable de perdre ces jeunes volontaires, par manque d'encadrement. Le directeur sera contacté. Il est précisé que le recrutement d'un agent supplémentaire est en cours. Ce sera peut-être l'occasion d'accéder au souhait des élues en charge du CMJ.

C) Commission Personnel (J.DUBOUT)

- M. Florian ETIENNE, coordonnateur enfance-jeunesse est en arrêt maladie et ne souhaite pas reprendre son travail. L'étude d'une rupture anticipée par M. ETIENNE, de son contrat qui arrive normalement à son terme au 31 août 2019, est en attente d'analyse règlementaire par le CDG01.
- Mme Julie LAMOOT quitte les trois communes sur lesquelles elle avait été recrutée, pour une embauche dans son domaine de prédilection auprès d'une autre collectivité. Mme Marianna LAGUILLER, instructeur du droit des sols va reprendre une partie des missions de Mme LAMOOT, son temps de travail hebdomadaire passera de 17h30 à 28 h.

10 - Informations diverses

- Contentieux Commune/Verte Lilette : le promoteur, qui à l'origine du contentieux, réclamait le remboursement des frais de canalisations souterraines, a été débouté au tribunal administratif. L'avocat représentant ce promoteur a indiqué à l'avocat de la commune, qu'il était prêt à renoncer à un recours en appel, dans la mesure où la commune renoncerait à la rétrocession de la voirie interne (comme prévu initialement). Il est précisé sur l'acte de vente de chaque propriétaire que celui-ci accepte la rétrocession de cette voie à la commune. P.HEIDELBERGER propose donc que la commune renonce à cette rétrocession de voirie puisque le tracé initial a été supprimé au PLU.
- Contentieux Commune/époux D. : le procès a été gagné par la commune, au Tribunal et en Appel. Les époux D. ont décidé de se pourvoir en Cassation. La commune a donc décidé de se faire représenter auprès de cette cour par un avocat spécialisé.
- Elections européennes 2019 : le maire rappelle la date du scrutin qui aura lieu dimanche 26 mai 2019
- Rappel du pot de départ de Mme Charlene DI MEGLIO, qui aura lieu le 28 mars à 19 h en mairie.
- Rappel de la réunion publique du 19 mars à 18h pour le quartier de Bois Chatton, sur lequel les conteneurs semi-enterrés seront installés.
- E.MARTIN soulève le problème des détritiques sur l'ensemble de la commune, dû à une absence de ramassage des points verts. Le maire répond que les agents communaux vont faire le nécessaire ponctuellement et que le problème devrait être résolu par Pays de Gex Agglo, rapidement. Un avis aux

citoyens a été distribué afin que momentanément, ils ne déposent pas leurs poubelles à côté de ces points verts. E. MARTIN ajoute que les employés de la déchèterie, ne demandent jamais les badges aux personnes qui viennent déposer leurs déchets. Cette information sera remontée à PGA.

- E.HEDRICH informe que Sauverny organise une gratiféria les 18 et 19 mai prochains. Elle invite les conseillers à s'inscrire pour participer bénévolement à l'organisation de cette manifestation.

La séance est levée à 22 h 40

Fait à Versonnex, le 19 mars 2019

Le maire,

Jacques DUBOUT

Prochain conseil : lundi 8 avril 2019